


Numéro	DL210609-MP02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine - Locations	
Objet	Avenants aux baux emphytéotiques conclus avec le Golf Club de Strasbourg et exonération de loyer liée à l'épidémie de covid-19	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le premier juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEUUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Sylvie SEIGNEUR
- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Madame Marie COMBET-ZILL
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Philippe HAAS
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLI
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	25 juin 2021
Date de publication délibération :	25 juin 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2021

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

3. AVENANTS AUX BAUX EMPHYTÉOTIQUES CONCLUS AVEC LE GOLF CLUB DE STRASBOURG ET EXONÉRATION DE LOYER LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Par deux baux emphytéotiques en date des 28 août 1974 et 3 juin 1991, la commune d'Illkirch-Graffenstaden a donné à bail à l'association Golf Club de Strasbourg un ensemble de parcelles, propriété de la Ville, en vue de l'aménagement d'un parcours de golf.

Le contrat du 28 août 1974 s'étant achevé le 31 mars 2017, un nouveau bail emphytéotique a été conclu, reçu par Maître François-Régis BINDLER, notaire à Illkirch-Graffenstaden, le 3 novembre 2017.

Considérant que les mesures imposées pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de la période d'urgence sanitaire ont empêché l'exploitation par le preneur des biens objets des baux susvisés, il est proposé d'exonérer l'association Golf Club de Strasbourg des loyers dus en exécution desdits contrats pour les périodes allant du 15 mars 2020 au 10 mai 2020 ainsi que du 29 octobre 2020 au 27 novembre 2020, inclus.

Il est précisé que ces exonérations représentent un montant total de 11 480,90 €.

Cet accord sera formalisé sous la forme d'avenants aux baux emphytéotiques des 3 juin 1991 et 3 novembre 2017.

Vu les baux emphytéotiques des 3 juin 1991 et 3 novembre 2017 conclus avec l'association Golf Club de Strasbourg,

Vu les projets d'avenants ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique du 3 juin 1991 avec l'association Golf Club de Strasbourg, dont le siège est Club House Schafhardt, route du Rhin 67400 Illkirch-Graffenstaden, et portant sur l'exonération du loyer dû pour les périodes du 15 mars 2020 au 10 mai 2020 ainsi que du 29 octobre 2020 au 27 novembre 2020, inclus ;**
- **d'approuver la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique du 3 novembre 2017 avec l'association Golf Club de Strasbourg, dont le siège est Club House Schafhardt, route du Rhin 67400 Illkirch-Graffenstaden, et portant sur l'exonération du loyer dû pour les périodes du 15 mars 2020 au 10 mai 2020 ainsi que du 29 octobre 2020 au 27 novembre 2020, inclus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits contrats ainsi que, plus globalement, tout acte ou pièce concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

Monsieur Thomas LEVY ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 34 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

